RESEAU AGE ET SANTE

Réseau Gérontologique Sud Meusien

Vous êtes âgé de 60 ans et plus et résidez dans les cantons suivants, (Bar le Duc, Ligny en Barrois, Revigny sur Ornain, Ancerville, Pierrefitte sur Aire, Montiers sur Saulx, Seuil d'Argonne, Vaubécourt, Vavincourt, Gondrecourt et Commercy) et votre état de santé aujourd'hui rend nécessaire des soins particuliers et une aide plus ou moins importante dans votre vie quotidienne.

Les progrès de la médecine permettent aujourd'hui de mieux prévenir, de dépister et de soigner beaucoup de maladies.

Les progrès concernent bien sûr les nouveaux médicaments et les nouvelles techniques. Mais on sait aujourd'hui qu'une meilleure **ORGANISATION** est indispensable pour faire bénéficier à chacun de la meilleure prise en charge possible.

Le Réseau AGE et SANTE a été créé par des professionnels de santé (médecins de ville et hospitaliers, pharmaciens, infirmiers, orthophonistes, podologues…) et de l'aide aux personnes (associations d'aide à domicile, foyers logements, maisons de retraites, unités de soins de longue durée…).

Les professionnels adhérents au réseau AGE et SANTE s'engagent pour la qualité de prise en charge en signant la Charte du Réseau.

L'objectif est de vous permettre de rester chez vous le plus longtemps possible s'il s'agit de votre choix, de favoriser, lorsqu'elles sont nécessaires, des hospitalisations dans les meilleurs conditions possibles et, dans le cas où il deviendrait nécessaire d'intégrer un établissement d'hébergement, de permettre une admission bien préparée dans la structure de votre choix la plus adaptée à votre état de santé et d'autonomie.

Ce réseau est géré par **l'Association AGE et SANTE**.

C'est votre médecin traitant, membre du réseau AGE et SANTE qui prescrit avec votre accord, votre adhésion au réseau AGE et SANTE en signant la fiche d'adhésion. (Dans le cas ou la personne concernée n'est pas en mesure de donner un accord écrit, tout personne proche, ou personne de confiance pouvant la représenter valablement, et autorisée à adhérer en son nom).

Vous pouvez vous en retirer à tout moment par simple notification adressée par écrit au coordinateur du réseau, sans en supporter aucune conséquence.

Votre adhésion au réseau est GRATUITE.
Vous conservez le libre choix des médecins et des professionnels de santé.

Par votre adhésion au réseau AGE ET SANTE, vous autorisez le partage d'information vous concernant entre tous les professionnels de santé et de soutien à domicile ; dans l'objectif de mieux vous soigner et vous aider. Le partage des informations entre professionnels s'effectue dans le respect du secret professionnel et des règles déontologiques propres à chaque profession, conformément à la Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades, vous pouvez à tout moment demander à prendre connaissance de votre dossier médical.

Votre seul engagement est de répondre à un questionnaire de satisfaction annuel portant sur le réseau (*).

■ En pratique, la prise en charge au sein du réseau AGE et SANTE :

□ Votre médecin traitant prescrit votre adhésion au réseau AGE et SANTE.
□ Vous-même signez votre consentement à la prise en charge dans le réseau.
□ Un bilan « santé » initial est effectué à votre domicile avec votre médecin traitant et l'ensemble des professionnels.
Un dossier « santé » vous sera remis et vous accompagnera lors de vos consultations ou hospitalisations.
□ Les données médicales complètes seront remises à votre médecin traitant.
□ Un nouveau bilan «santé » sera effectué au bout de 6 mois.
□ Votre médecin traitant pourra faire appel à tout moment aux professionnels du réseau.

■ L'équipe du réseau :

- 1 coordinatrice administrative
- 1 coordination médicale : médecin gériatre, infirmière coordinatrice, cadres de santé…
- 1 ergothérapeute : bilan de l'autonomie, aménagement des aides techniques et de l'habitat…
- 1 psychologue : soutien psychologique, aide aux proches…
- 1 assistante sociale : information et aide à la mise en place d'aides à domicile en lien avec les autres partenaires (associations d'aides à domicile, caisses de retraites, Pôle Gérontologique CLIC.)

Je, soussigné, ... certifie avoir été informé de l'ensemble des dispositions relative à mon adhésion au réseau AGE ET SANTE.

Date : ...../...../ **2009** Signature :

(*) Selon la loi du 4 mars 2002 et son décret du 18 décembre 2002 :
L'évaluation du réseau fera appel à des données extraites du dossier médical des usagers adhérents au réseau. Ceux-ci autorisent leur médecin traitant à communiquer ces données au médecin coordinateur du réseau.
Ils autorisent également ce médecin à communiquer leur adhésion au service médical de l'Assurance Maladie et à l'URCAM aux fins d'évaluation du réseau…
Quelques soient leur origine, les données médicales concernant les usagers du réseau ne pourront être saisies et traitées sur informatique qu'après avoir été rendues anonymes par la suppression de leur nom, de leur adresse et de leur numéro de sécurité sociale.
L'évaluation du réseau a fait l'objet d'une déclaration à la C.N.I.L et conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès du coordinateur du réseau.
Ils peuvent à tout moment demander une information complémentaire à ce coordinateur.